# FICHE PROGRAMME DÉTAILLÉE RESPONSABILITÉ PÉNALE DE L'EMPLOYEUR ET DÉLÉGATIONS DE POUVOIR





# DATE ET DURÉE DE LA FORMATION:

A DÉFINIR 1 journée

# **LIEU DE LA FORMATION**

•

Bâtiment Lizine SAVANNA

Centre d'affaires 14, rue Jules Thirel – ST PAUL

#### ACCESSIBILITÉ AUX PSH:

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap et la salle de formation est adaptée aux PMR.

Pour plus d'information, merci de contacter Mme Gladys TCHOUTA au 06 93 40 27 33 ou par mail formation.antoine@avocat reunion.fr

#### **NOUS CONTACTER:**

@: 02 62 21 46 00

M

<u>formation.antoine@avocat</u> <u>reunion.fr</u>

#### **OBJECTIFS:**

#### A l'issue de la formation, le participant est capable :



- Comprendre le cadre juridique du risque pénal auquel l'employeur est exposé.
- Appréhender les situations engageant la responsabilité pénale de l'employeur.
- Maîtriser les mécanismes de la délégation de pouvoirs comme moyen de limiter les risques pénaux.
- Savoir mettre en place une délégation de pouvoirs efficace et sécurisée.

### PROGRAMME DÉTAILLÉ:

8h45 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS AUTOUR D'UN CAFÉ

9h00 : Démarrage de la formation :



- > <u>LE CADRE GÉNÉRAL DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DE L'EMPLOYEUR</u>
- LES SITUATIONS ENGAGEANT LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DE L'EMPLOYEUR
  - · Les infractions liées à la sécurité et à la santé des salariés
  - Infractions économiques et sociales
  - Environnement et réglementation HSE
- > LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS : MÉCANISMES ET CONDITIONS DE VALIDITÉ
  - Définition et cadre juridique de la délégation de pouvoirs
  - · Conditions de validité de la délégation de pouvoirs
  - · Limites et risques de la délégation de pouvoirs
- > <u>LES BONNES PRATIQUES POUR SÉCURISER LA DÉLÉGATION</u>
  DE POUVOIRS

16h30 : Questions/réponses

16h50 : Remplissage de la fiche d'appréciation

17h00: Fin de la formation

## MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Formation en présentiel et possibilité en distanciel sur demande

- Remise d'un support pédagogique à chaque participant
- · Feuille d'émargement
- Formation animée par Maître Alain ANTOINE, avocat spécialiste en droit du travail et de la protection sociale
- Remise d'une attestation de fin de formation

